

- **CONSEIL DU 14 FEVRIER 2020**
- **SALLE MULTI-ACTIVITES -ARLANC**
 - **Procès-Verbal de séance**

M. le Président remercie M. le Maire d'Arlanc d'avoir mis à disposition la salle multi-activités de sa commune pour organiser le conseil communautaire.

Mme Bernadette Favier est désignée secrétaire de séance.

M. le Président constate que le quorum est atteint (48 présents, 11 pouvoirs, 58 votants) et ouvre la séance.

Il fait approuver le procès-verbal du conseil du 12 décembre 2020. Il l'est à l'unanimité.

I - ADMINISTRATION GENERALE

Comptes rendus des décisions

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- le Contrat territorial de l'Ance du Nord – **Demande de subvention pour le bilan évaluatif** ;
- Lecture publique - facturation des documents non restitués - médiathèque A. Vialatte ;
- l'ALSH - Tarifs Activ'Ados - de janvier à juin 2020 ;
- le Contrat territorial de l'Ance du Nord – **Demande de subvention pour le bilan évaluatif** - partie interne ;
- la Piscine – **aménagement** de l'espace aqualudique - attribution de marchés ;
- la Voirie forestière du Col de Toutée - Attribution de marché ;
- la Voirie forestière du Col des Limites - Attribution de marché ;
- les Tarifs d'enseignement musical ;
- les aides aux commerces - M. ZANETTO - Modification
- les aides aux commerces - M. NOEL Eric
- la MSAP de Cunlhat - attribution de marché ALPHA BTP - mise en sécurité du bâtiment
- la MSAP de Cunlhat - Avenant n°2 au Lot 17 - sécurisation du bat et rebouchage de fouilles
- le Portage de repas à domicile - fourniture de repas - secteur Pays d'Arlanc et Marsac en L.
- la Révision du montant des provisions de tous les logements d'ALF
- la demande de subvention DETR - ZI de la Masse à Ambert
- la demande de subvention DETR - Station-service de Marat
- Contrat territorial de l'Ance du Nord – **Demande de subvention – programme d'éducation à l'environnement et au développement durable** - année 4
- l'Attribution de marché - aménagement déchetterie St Germain
- le Contrat de reprise du verre plat et huisseries avec la Sté SOLOVER
- le Contrat territorial de l'Ance du Nord - demande de subvention - communication
- l'assistance technique - consultation du marché de l'assurance
- le Centre SPL Là O- validation équilifluides

- le mouvement entrées /sorties des logements locatifs - du 01/07 au 31/12/19
 - le Gîte des Pradeaux - Infructuosité du lot n°4 (carrelage).
- Pas de remarques.

ADMINISTRATION GENERALE

Modification de l'ordre du jour

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Modification des délibérations n° 2 et n°6 du conseil du 12 décembre 2019

Cf. délibération n°11

Unanimité.

M. le Président rappelle au conseil la situation actuelle de l'abattoir d'Ambert : "Depuis maintenant un mois et demi, l'abattoir est passé en régie municipale. Cela a eu pour effet d'arrêter la gestion conduite par la SEAMA, et d'empêcher la fermeture administrative de l'équipement, car elle aurait été sans doute irréversible. En ce qui concerne ALF, des dispositions avaient été prises précédemment, consistant à prendre la compétence à compter du 1^{er} janvier 2021. Pourquoi ce délai ? Des travaux préparatoires au transfert de compétence étaient à conduire et surtout, il fallait préparer la mise en place d'un nouveau mode de gestion sous la forme d'une Société d'Economie Mixte. Ces dispositions s'appuyaient sur la situation du moment, à savoir la gestion dans le cadre de la SEAMA, même si celle-ci avait été mise en redressement judiciaire et apparaissait d'une grande fragilité. Si les choses avaient pu continuer une année de plus, cela aurait permis de construire les choses avec la commune d'Ambert, afin qu'à partir de l'année prochaine, la structure soit prête, organisée et apte à fonctionner. Les événements se sont précipités et il a fallu agir. Parallèlement à cela, nous avons été alertés par le contrôle de légalité que les dispositions proposées en termes de compétence et également en termes d'action d'appui, n'étaient pas fondées dans la mesure où celle-ci était devenue une régie municipale et que nous n'exercions pas la compétence. Par conséquent, la délibération concernant la modification des statuts a été sensiblement modifiée. Nous l'avions soumise aux communes pour qu'elles délibèrent et certaines l'ont fait. Nous leur avons donc transmis une petite note indiquant qu'un alinéa devait être supprimé dans la délibération. Si cela ne vous pousse pas à reconsidérer votre position, votre délibération reste valable.

Nous avons parfaitement pris la mesure que nous n'étions pas fondés à être un opérateur incisif et autorisés avant la date du 1er janvier 2021. Nous avons pris deux autres délibérations l'une consistant à recruter un chef de projet qui puisse nous accompagner pendant cette période pour préparer le transfert et la mise en place de la SEM. Dans la mesure où l'abattoir reste l'affaire de la commune d'Ambert, et que nous ne sommes pas fondés à recruter quelqu'un pour un service que nous n'offrons pas directement, il vous est proposé, suite à cette demande, que nous retirions donc cette délibération concernant le recrutement d'un chargé de mission.

L'autre délibération consistait à ouvrir un crédit de 30 000 € qui puisse nous permettre de faire face --- tout ou partiellement -- à des dépenses en matière d'équipement afin d'assurer une meilleure qualité de service, notamment concernant l'atelier de découpe, pour pallier un certain nombre de déficiences mises en évidence par les services vétérinaires, et pour assurer les meilleures conditions dans les différents process de l'abattoir. Il nous est demandé également de retirer cette délibération n°2 du 12 décembre 2019. Avant de soumettre cette délibération à votre approbation, et recueillir

vos questionnements -- car c'est un sujet important -- je vais demander à Albert Luchino s'il peut nous apporter quelques précisions sur la façon dont les choses se sont organisées depuis un peu plus d'un mois."

Il cède la parole à Albert Luchino, adjoint en charge du suivi de la structure.

Albert Luchino : "Nous avons recruté un futur directeur de l'abattoir, responsable « qualité » qui est chargé de préparer toutes les conformations et évolutions à la demande de la DDV. Cette personne a commencé mercredi matin, et elle est recrutée pour six mois. Elle a aussi la charge de recruter un remplaçant. Devant la difficulté de recruter un directeur, nous avons demandé à la DDVP de nous aider dans cette recherche et la personne qui a été recrutée nous a été conseillé par elle. L'évolution va se faire lorsque la nouvelle municipalité sera en poste. Toutes les listes qui se présentent ont été reçues à l'abattoir et on leur a expliqué la situation exacte afin qu'ils puissent travailler dès le lendemain des élections, sur le dossier. En termes d'activités, 367 T ont été traitées en 2019. C'est une baisse d'à peu près 80 T. Nous avons fini le mois de janvier avec 68 T alors qu'il y avait eu 88 T l'an passé (et un jour de moins d'activité). Il faut savoir que certaines personnes s'étaient arrêtées, elles ont été recontactées et elles reviennent actuellement. Il y a beaucoup de petits producteurs et agriculteurs qui reviennent ; en revanche les gros faiseurs, c'est un peu plus compliqué. Le directeur « qualité » est également en charge de recruter les nouveaux clients."

M. le Président : "Vous savez tous en quoi consiste une régie municipale, cela signifie que la commune est en totale responsabilité du fonctionnement de l'équipement, tant en ce qui concerne les charges de personnel que la surveillance de la bonne exécution de la mission dévolue à l'abattoir. Ce n'est donc pas une mince affaire et c'est extrêmement lourd à suivre. Bien évidemment, cela impose d'avoir quelqu'un qui a des compétences techniques, administratives et financières pour pouvoir vérifier que les choses se passent bien et porter remède à toutes les conditions sanitaires qui n'étaient pas forcément réunies et qui mettaient dangereusement en péril cet abattoir. La personne recrutée est expérimentée dans ce milieu, les choses devraient vraisemblablement bien se passer mais il faut que nous gardions à l'esprit, c'est pour une durée de six mois."

Albert Luchino : "la personne recrutée arrive de Lyon et il a été dix ans directeur d'un abattoir. Son expérience est confirmée aussi bien en management qu'en commercial."

M. le Président précise qu'il n'y a pas abandon du dossier par la communauté de communes ; il va de soi qu'ALF a clairement affiché son souhait d'être partenaire afin d'assurer la pérennité du service et bien évidemment, même si son action doit être différée, la communauté de communes suivra de près le dossier et tiendra à apporter sa contribution sous des formes qui restent à définir. Elle garde à l'esprit que cet équipement est un équipement de territoire et tous les élus se sentent concernés. La communauté de communes est consciente qu'elle est l'opérateur de l'ensemble des usagers du territoire et même de la population : on parle beaucoup de la possibilité de traitement des produits alimentaires en circuit court, et c'est donc un outil de première importance. Elle devra donc afficher clairement sa volonté de le garder.

M. le Président livre son sentiment personnel : "Je vous le dis sans aucun état d'âme, un certain nombre d'indicateurs venant des partenaires institutionnels s'avèrent quelquefois inquiétants. Je ne suis pas convaincu de la volonté de tous de nous aider dans notre démarche de sauvegarde. Nous n'avons donc pas le droit à l'erreur, et si nous voulons que dans les années à venir, nous disposions toujours de notre abattoir, il faut que nous nous présentions, tous, en défenseurs car si on laisse à la seule commune d'Ambert le soin de prendre en charge tous les tenants et les aboutissants de l'affaire, on peut craindre un essoufflement ; d'autant que tout laisse à penser que cet équipement va nécessiter une remise à niveau, et par conséquent beaucoup d'argent ; cela sera sans doute

générateur de déficit, par conséquent il faut que nous ayons cette donnée bien présente à l'esprit pour mettre tout en œuvre pour sauver cet abattoir."

Christian Ricoux : "Combien y a-t-il de salariés"

Albert Luchino : "En effectif complet, ils sont dix, mais il y en a un en longue maladie, donc neuf travaillent actuellement".

Laurent Bachèlerie : "Juste une chose qui a été sous-entendue et non dite -- et également pour faire taire les rumeurs qui courent actuellement : au niveau sanitaire, la situation s'est très grandement améliorée depuis qu'il est passé en régie municipale."

M. le Président fait procéder au vote.

M. le Président reporte le rapport n°1 "Ouvertures de crédits" après le rapport relatif à la SPL. Là O, l'une d'elles ayant pour objet l'augmentation du capital de la SPL.

Acquisition des locaux de la CCI

Cf. délibération n°3

Majorité – Pour : 52 Contre : 4 abstentions : 2.

M. le Président : "Ce sujet a été longuement évoqué lors du conseil du mois de décembre. Tous les éléments avaient été présentés et je ne vais pas y revenir. Je m'étais engagé à négocier au mieux le prix de transfert puisque nous avons validé le principe d'acquérir ce bien, mis à prix à ce moment-là à 250 000 €. Après échange et négociation avec les responsables de la CCI, nous avons pu arriver à un montant sensiblement inférieur ; il est aujourd'hui de 200 000€. Je vous le propose aujourd'hui car les consulaires se sont engagés dans un processus de cession de nombreux immobiliers notamment à Clermont-Ferrand -- sur lesquels ils avaient déjà un certain nombre d'acquéreurs potentiels et avec lesquels ils étaient en cours de négociation. L'appel à manifestation d'intérêt qu'ils avaient lancé était une mise en marché globale de l'ensemble de leurs bâtiments, y compris la CCI d'Ambert. Ce bâtiment n'était pas forcément celui qui pouvait attirer le plus l'attention d'investisseurs clermontois, voire nationaux ou même peut-être étrangers. Mais si une transaction s'était établie, nous courrions le risque de ne plus être potentiellement acquéreurs de la CCI. Il importe donc que nous nous déterminions dès à présent car le bien pourrait nous échapper. »

Bernard Faure : " Je souhaitais simplement faire une suggestion : celle de l'acquisition de l'ancien hospice d'Ambert ; cela a certainement dû être évoqué car c'est un bâtiment qui est en centre-ville ; certes la réhabilitation coûterait cher mais il serait peut-être judicieux d'étudier cette opportunité."

M. le Président : "L'acquisition de la CCI - je crois que tout le monde en est conscient -- est une solution transitoire, mais qui risque de durer quelques bonnes années, compte tenu de la capacité financière de la communauté de communes. Le bâtiment auquel tu fais référence, fait partie des potentialités à étudier avant de déterminer le lieu d'un siège définitif, dans lequel nous pourrions rassembler l'ensemble de nos services. En ce qui concerne la CCI, nous avons déjà fait quelques simulations et il apparaît que nous pouvons transférer nos personnels de la Cité administrative, et que nous allons pouvoir également réorganiser les services qui sont à Anna Rodier, notamment les agents du service bâtimentaire ; nous allons peut-être pouvoir ramener l'ensemble des agents des pôles dont certains sont éclatés sur différents points du territoire -- à Cunlhat, Arlanc, Olliergues, Vertolaye -- et à l'usage, cela ne semble pas être une solution satisfaisante. Si à terme, ils peuvent se retrouver sur un même site, nous y gagnerions en temps et en efficacité. La CCI peut nous

permettre d'accueillir tous ces personnels. Vous savez qu'il reste encore une indécision : le transfert éventuel de l'Office de tourisme pour lequel nous avons imaginé un site à la gare. Pour l'instant, les conditions ne sont pas réunies pour le faire, mais si tel était le cas, ce site nous permettrait d'y installer un peu plus d'agents. Même si nous ne parvenons pas à y loger tout le monde, cela nous permettra d'en réunir une bonne partie. Nous n'avons pas de travaux extrêmement conséquents à engager, si ce n'est des connexions réseaux et quelques rafraîchissements à apporter. Nous pouvons les utiliser en l'état, alors que tous les autres locaux que nous avons vus jusque-là nécessitaient des travaux beaucoup plus conséquents. C'est aussi l'une des raisons qui nous a conduits à cette solution".

Corinne Mondin : "Juste une question qui ne remet pas en cause l'acquisition de la CCI, je m'interroge sur le plan de financement. En effet, 200 000 € est un montant non négligeable."

M. le Président : "Ce plan de financement entend plusieurs choses : il y a donc ce à quoi je faisais référence tout à l'heure ; reste à savoir jusqu'où on pourra aller ; c'est un crédit ouvert, ce n'est pas un crédit dépensé. Nous avons fait travailler notre chargée de mission "bâtiment" qui a des compétences en la matière. Elle a laissé apparaître un certain nombre de nécessités si l'on veut répondre parfaitement aux conditions normatives d'un bâtiment public. Vous pouvez imaginer que dans un bâtiment de cet âge, on pourrait trouver beaucoup plus de mises à niveau que l'on pense faire dans l'immédiat. Et entendez bien que ce montant inscrit est un montant qui est tout à fait hypothétique et que l'on espère s'en tirer à meilleur compte. Gardez également à l'esprit que cette acquisition va nous permettre de faire l'économie de la location de la cité administrative."

Corinne Mondin : "Oui mais les 200 000 €, c'est seulement le prix d'achat du bâtiment plus un reliquat pour des travaux, qui sera au minimum..."

M. le Président : "Nous avons ouvert -- mais le budget n'est que prévisionnel vous le savez bien -- nous avons ouvert quelques crédits pour faire les travaux d'urgence afin de rentrer dans les locaux dans les tout prochains mois. L'objectif est que bon nombre de nos agents, et notamment tous ceux de la cité administrative soient installés avant l'été."

Pierre Faure : "Je souhaiterais savoir si ce bâtiment est accessible au public et notamment aux personnes handicapées."

M. le Président : "Alors, nous avons pensé mettre au rez de chaussée, les bureaux accessibles au public, si tant est que le public nous rend visite. Il faut se souvenir que l'accueil est au 11 novembre et les gens qui recherchent un service assuré par la communauté de communes, viennent spontanément là. A la CCI, ce seront nos agents qui seront installés ; pour autant, les personnes qui auront besoin d'accéder aux services, pourront le faire au rez de chaussée, car pour aller à l'étage il n'y a qu'un escalier et pas d'ascenseur. Mais dans les temps à venir, -- sachez que ce n'est pas prévu immédiatement -- il y a toute latitude pour installer un ascenseur ou un monte-charge avec cet immense appel de lumière au centre. Il n'est toutefois pas question d'engager des dépenses de cette nature immédiatement"

Michel Beaulaton : "J'ai deux questions : est ce que les frais de notaire sont compris dans les 200 000 € ?"

M. le Président : "Non c'est le coût sec de l'acquisition."

Michel Beaulaton : "Au 11 novembre, -- sans remettre en cause le propriétaire -- la question de l'accessibilité se pose aussi puisque ce sont des marches également, un fauteuil roulant ne peut pas y accéder non plus.... et il n'y a pas de rampe. Si c'est l'idée, il faut y réfléchir jusqu'au bout. A la CCI, il y a une rampe, mais pas d'ascenseur alors qu'à la cité administrative, il y a une rampe, et on est en train de doter le bâtiment d'un ascenseur. Et dernière chose : c'est vrai que 200 000 € c'est

une somme, ... quand on sait que l'investissement en 2020 va être tronqué puisque le budget va être compressé, est ce que cela n'aurait pas pu attendre une année de plus ? puisque comme vous le disiez si bien, apparemment, la CCI n'intéressait que peu d'investisseurs, ... on aurait pu attendre un an supplémentaire."

M. le Président : "Dans un an, ce sera trop tard. On nous a clairement laissé entendre que si un investisseur achetait l'immobilier clermontois, la CCI d'Ambert ferait partie du lot et elle partirait avec. Peut-être que le propriétaire du moment pourrait remettre en vente ? mais est ce qu'il serait disposé à le faire aux mêmes conditions, nous n'en avons aucune certitude."

Simone Monnerie : "Je voulais donner simplement mon avis quant à l'éventualité future de ne pas conserver l'OT dans ses locaux. Cela a été une question récurrente pendant des années, il faudra quand même bien penser comment va être le flux de population qui vient à l'OT. Effectivement, en juillet-août, le flux est à la gare, mais pendant le reste de l'année, ce n'est pas le cas. Je laisse aux futurs élus le soin d'y réfléchir, mais je trouve quand même que l'emplacement actuel de l'office de tourisme, même avec les contraintes qu'il a, reste bien placé à côté d'un édifice public remarquable. »

Guy Gorbinet : "Je souhaitais faire deux remarques ; le fait que l'on achète la CCI, en tant qu'Ambertois, je trouve que c'est une bonne chose car cela va ramener du flux en centre-ville ; en revanche, je regrette que nous n'ayons pas réalisé une étude pour mettre la totalité de nos agents sur Ambert, sur la Cité administrative par exemple."

M. le Président : "Vous savez qu'à la CCI il y a un deuxième étage qui est tout à fait aménageable en bureaux. Cela signifierait cependant que l'on s'engage dans des travaux conséquents, et cela nous priverait de l'usage immédiat de ce bâtiment pour au moins une année et peut-être davantage... Il me paraît plus sain de prendre les choses progressivement, dans l'ordre, ce qui n'empêche pas que dans des temps à venir, on puisse imaginer optimiser tous les espaces de la CCI. Pour l'heure, l'existant, utilisable quasi en l'état, répond largement à nos besoins."

Les remarques et questions étant épuisées, M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

RH – Modification du tableau des emplois

Cf. délibération n°4

Unanimité.

Village-vacances SPL Là O

Cf. délibération n°5

Majorité. Pour : 39 Contre : 5 abstentions :14.

M. le Président : « Nous avons eu l'occasion d'évoquer la situation de cette structure à de nombreuses reprises ; on vous a même donné la possibilité de vous y rendre afin de vous laisser prendre connaissance sur site de ce dont il s'agissait. La situation financière de cet équipement n'est pas des plus florissantes car nous avons dû prendre, il y a un an, des mesures afin d'amoindrir sa situation déficitaire, notamment en abandonnant les loyers mis en place précédemment par l'ex-communauté de communes du Pays d'Olliergues. L'activité qui était développée sur ce site, en particulier le Brugeron – car il y a une activité sur deux sites, celui du Brugeron et de l'auberge du Col du Béal – ne s'équilibre malheureusement pas. Les mesures que nous avons prises de ne plus

procéder au recouvrement des loyers a, d'une certaine manière faciliter les choses, mais vous devez vous souvenir que nous avons pris conscience que le problème de l'amointrissement du capital restait entier lorsque ces dispositions ont été mises en œuvre, l'année dernière.

La situation s'est encore plus fragilisée puisqu'au terme de l'exercice, nous avons un déficit qui est relativement conséquent, et plus aucune possibilité de puiser sur le fonds de réserve que constitue le capital. Il importe, donc que nous puissions le reconstituer puisque nous sommes les principaux actionnaires, les autres étant là pour nous accompagner dans le cadre de la constitution légale d'une SPL, mais n'ayant pas apporté de contribution significative au capital. Nous sommes les seuls en mesure de le faire et cela nous permettra d'assurer la poursuite de l'activité. Faute de quoi, la SPL se retrouverait en situation de dépôt de bilan.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le fondement d'une SPL, constituée à ce moment-là car c'était la formule la plus souple pour permettre une telle activité en matière de restauration, d'hébergement, et que cela simplifiait la perception des produits et le règlement des charges sans passer par une régie ; la comptabilité publique nous aurait privés de cette souplesse. Il faut entendre également, que si aujourd'hui nous étions en régie, le montant qu'il nous est proposé d'apporter à la reconstitution du capital serait un déficit de la régie et nous serions dans la même situation.

De plus, rien ne laisse à penser qu'une autre forme de gestion aurait apporté plus d'activité. Vous savez aussi que nous avons travaillé au cours de ces derniers mois à conduire une étude prospective, pour rechercher de nouvelles activités et pour redynamiser la structure. Un certain nombre de pistes nous ont été proposées qu'il va falloir tenter de mettre en musique de manière à mieux faire connaître cet équipement de qualité et essayer d'aller à la rencontre d'autres utilisateurs potentiels. L'un des points forts mis en évidence par l'étude est d'assurer une meilleure utilisation du numérique pour se faire connaître et pour recueillir des contacts, voire bien sûr des réservations.

Il a été mis en évidence également un certain nombre de faiblesses à reconsidérer au niveau de la structure elle-même. Cet équipement date d'il y a sept ou huit ans, les choses changent vite dans le domaine de l'hébergement et de la restauration... Nous avons de plus une situation extrêmement inquiétante en ce qui concerne les équipements aquatiques, -- le centre dispose d'une piscine, d'un hammam, d'un sauna -- en état de mauvais fonctionnement ; sans doute n'y a-t-il pas eu la maintenance nécessaire : ceux qui devaient l'assurer jusqu'à aujourd'hui et à qui nous accordions confiance et crédit s'avèrent nous avoir adressé des notes d'honoraires en ayant effectué des interventions déficientes et ils ne nous ont pas alertés sur les dysfonctionnements. Les mesures qui vont être prises très rapidement -- je crois dès la semaine prochaine -- consisteront à ne plus utiliser les équipements aquatiques jusqu'à amélioration des conditions.

La situation est donc toujours préoccupante. Nous avons la chance de disposer d'un équipement que beaucoup nous envieraient, mais nous n'avons pas eu jusque-là la capacité de relancer son activité et de le faire tourner correctement. Cela nécessite des remises en cause en profondeur ; les personnels qui sont affectés à ces deux équipements se dispersent entre les deux sites ; cela crée des flottements et un peu de démotivation ... il y a nécessité de restructurer les choses pour que cela devienne deux entités distinctes, de manière à avoir un peu plus de clarté dans le suivi.

En effet, l'auberge du Béal s'équilibre et dégage même un peu de bénéfice, qui est complètement caché par le déficit conséquent du site du Brugeron. Cela ne me paraît pas très sain. Ce mode d'organisation ? du fait que l'un et l'autre étant confondu dans une même comptabilité, manque de clarté. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Si vous souhaitez avoir d'autres éclaircissements, n'hésitez pas. »

Patrick Besseyre : « je ne comprends pas qu'un cabinet d'étude n'ait pas aussi émis l'hypothèse de vendre carrément le bien, cela sera bénéfique pour nos finances ainsi que pour la commune du

Brugeron qui verra un flux un peu plus important fréquenter cet équipement. Dans le rapport, il préconise un tas de mesures mais on voit que ça ne va pas aller très loin. Et on voit aussi qu'il va falloir effectuer des travaux conséquents ... Si on ferme la piscine, en termes d'attractivité, cela ne va pas le faire non plus. »

M. le Président : « La fermeture de la piscine sera provisoire. Qu'on puisse trouver d'autres formes d'exploitation avec une délégation de service public, ou une vente pure et simple du bien, pourquoi pas ? c'est une décision difficile à prendre immédiatement. Qui plus est, tant en ce qui concerne un exploitant indépendant qu'un potentiel acquéreur, il s'agira de le trouver ! »

Daniel Barrier : « Plus généralement, je voudrais dire que c'est un sujet qui me pose un problème, car d'une part, nous avons passé en non-valeur une année de loyer, mais nous avons aussi admis que nous ne facturerions pas les loyers de l'année suivante... et malgré tout nous avons un déficit de 50 000 €, si j'ai bien compris puisque nous devons rajouter cette somme au capital... j'ai l'impression que la situation ne fait que s'aggraver. J'avais demandé que nous puissions avoir les comptes de cette SPL puisque nous lui accordons beaucoup de faveurs. Vous dites que le déficit est important, et c'est tout ce que l'on sait... j'aurais aimé avoir des détails plus précis. Une autre chose me gêne : cette étude que nous avons faite faire. Ce cabinet d'études a proposé plusieurs pistes intéressantes, mais je suppose qu'il a effectué également un état des lieux de l'existant ... et il aurait été bon de nous faire part du rapport et des conclusions de l'étude, avant de nous faire prendre des décisions, qui à mon avis, vont continuer à nous emmener droit dans le mur. »

M. le Président : « Pour répondre à ta question s'agissant de l'étude, nous avons un rapport qui est très récent. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pu le porter à votre connaissance. Je crois qu'il est important, effectivement que vous puissiez les uns et les autres en prendre la mesure –c'est une étude prospective mais elle précise l'état des lieux de la structure et montre ses fragilités. Nous ne manquerons pas de vous joindre ce document au compte-rendu pour que vous puissiez en prendre connaissance. S'agissant du déficit, ce qui nous est demandé en termes de renflouement de capital n'est pas le déficit de l'année. Ce dernier serait – les comptes ne sont pas encore arrêtés – de l'ordre de 20 000 €. Mais il y a derrière, des déficits cumulés, qui font qu'à présent nous sommes à ce moins 50 000 €. »

Daniel Barrier : « Je l'ai déjà dit : c'est un équipement public, qui bénéficie de fonds publics et qui est en concurrence directe avec des équipements privés, et cela aussi me pose problème. »

Eric Dubourgnoix : « Juste un petit mot car en général je n'interviens pas sur des dossiers d'ALF qui relèvent de mon ancienne communauté de communes.

Je voudrais que ce dossier serve d'exemple et que l'on en tire des leçons : qu'est ce qui ne fonctionne pas et pourquoi ? La première question qu'il faut que l'on se pose dans une collectivité, est la suivante : lorsqu'on fait le choix d'un investissement aussi lourd que celui-ci, -- cela vaudrait peut-être le coup de méditer sur d'autres également— il faut se dire que cela va engendrer des coûts de fonctionnement. Je ne suis pas sûr qu'on se la soit bien posée à la CC d'Olliergues... C'est bien d'afficher des taux de subventions records mais si par la suite, chaque année en fonctionnement, on perd des dizaines de milliers d'euros, cela ne peut pas marcher. Ce n'est pas comme ça que les structures peuvent fonctionner. Je pense que l'on trouvera des solutions et que l'étude qui a été menée nous a donné quelques pistes. Mais il faudrait toujours tirer la leçon et surtout toujours se poser la question du fonctionnement. Toujours ! sinon, nous serons toujours confrontés à des gouffres financiers, systématiquement ! La structure a plus de neuf ans, elle a été inaugurée en octobre 2011. Et nous avons vécu un turn-over des personnels et pas des moindres ! Les dirigeants, les cuisiniers ... qui sont des personnels clefs d'une structure comme celle-ci. Et cela ne peut pas la stabiliser ; surtout que nous savons bien qu'un équipement de ce type, sur un tel lieu, est fragile.

Tant mieux pour le Brugeron, et il faut faire ce qu'il faut pour le faire fonctionner ! Mais dès le départ, nous n'avons pas eu de politique adaptée et basée sur le professionnalisme... Pour une structure comme celle-ci, il faut des professionnels, et aujourd'hui nous avons une fille qui donne sa vie et qui va peut-être y laisser sa santé ... et après elle, que va-t-il se passer ? Toutes ces questions il faut tenter d'y apporter des réponses rapidement avec une politique commerciale qui soit adaptée. Il ne faut pas s'étonner que l'on en soit là aujourd'hui. Maintenant elle existe et il faut se bagarrer pour la faire tourner bien sûr ! »

Jean Bostvironnois : « J'entends bien ce discours ! Je pense qu'il y a une société qui gère la SPL avec un conseil d'administration et c'est ce conseil qui est responsable, et cela, avant le personnel. Il pourrait nous expliquer les raisons de cette situation. Je ne suis pas là pour faire la police, mais au moins j'aimerais écouter le Bureau d'études, pour qu'il nous présente le projet d'avenir de cet équipement qui est à mon sens important. Je pense que s'il a été construit sur ce territoire, c'est parce que des élus ont travaillé à sa réalisation. Il nous reste à développer une politique commerciale et je pense également que c'est possible ... à la condition que tout le monde soit informé, fasse des suggestions et motive le personnel autant que faire se peut. »

Corinne Mondin : « Je reviens juste sur quelques éléments d'études, même si on n'en a pas les détails ... notamment sur le fait suivant : pour avoir un référencement sur le site internet, cela suppose un investissement lourd car dès que l'on est dans ce domaine, on en est tout de suite à quinze ou vingt mille euros de départ. Une autre chose m'interpelle : si l'on veut attirer le type de clientèle correspondant au séminaire, -- pour avoir fait des études ou en tous cas, étudier des scénarios de séminaires--, il faut savoir que cela suppose un réseau routier important, une proximité relative avec un aéroport ; cela demande également d'avoir du personnel qui soit aux petits soins des séminaristes... On voit que cette clientèle-là d'ores et déjà ne pourra pas être captée par la SPL. Enfin, avoir une politique plus incisive, quant à l'hébergement : quand on pense fermer plusieurs mois dans l'année, cela me paraît antinomique ! »

M. le Président : « Ce qui charge également, la structure, c'est ce service mis en place de « repas à emporter » en direction de nos établissements publics, que ce soit la petite enfance, l'EHPAD ou l'école du Brugeron, Ce sont des services qui mobilisent un personnel – tout du moins en ce qui concerne l'EHPAD – 365 jours par an, sans relever d'une quelconque rentabilité. D'ailleurs cet aspect des choses, la CC du Pays d'Olliergues en avait pris la mesure, puisqu'il avait été imaginé qu'une subvention à caractère social -- de mémoire je crois de 13 000 € par an—compense le manque à gagner pour ces repas de collectivités servis à des conditions financières relativement intéressantes. Ces 13 000 € de subvention, nous ne les avons pas reconduits. Si vous multipliez 13 par 3 nous ne sommes pas très loin des 50." »

Guy Gorbinet : " J'aurai voulu une petite information : bien évidemment c'est un équipement ALF et il faut tout faire pour le sortir de cette situation mais dans la délibération, il est indiqué de nouveaux investissements sur certains équipements inadaptés. Est-ce que nous avons un ordre de grandeur de la somme à investir ?" »

M. le Président : "Il est apparu une conception des cuisines qui n'est pas optimale. la circulation s'entend par un couloir central dans la cuisine qui permet d'accéder par l'extérieur jusqu'aux salles de restauration et qui génèrent une perte de place conséquente. Il a été également constaté que cette cuisine n'était pas dotée d'un piano classique au gaz, comme on le rencontre partout, mais simplement de plaques électriques, ce qui n'est pas adapté. Aujourd'hui les personnels s'en sortent à ce niveau-là.

Il y a également un travail à faire au niveau de tout ce qui est "centrale de traitement de l'air" qui ne fonctionne pas bien. Pour autant les dépenses ne sont pas très conséquentes ; une dizaine de milliers

d'euros doivent être engagés pour reprendre des effets de l'humidité par manque de ventilation dans les espaces aquatiques.... Si nous voulons changer complètement de politique de commercialisation, il faudra aussi que l'on imagine d'avoir d'autres personnels que ceux que nous avons aujourd'hui ou en tous cas les conforter très sérieusement. Entendez bien que si nous avons quelque chose de malade, si l'on veut le faire repartir du bon pied, cela nécessite obligatoirement un engagement d'argent pour y arriver. Je crois qu'il conviendrait que nous puissions avoir un échange sur cette structure, avec les rapports financiers de 2019 qui seront connus d'ici quelques semaines, accompagnés de l'ensemble des éléments de l'étude effectuée. Cela nous permettra de nous pencher sur la perspective de nouveaux modes de fonctionnement dans des temps à venir. Il faut que l'on conserve cet équipement, nous n'allons pas le fermer tout de même ! Il s'agit de lui donner une chance de survie et de développement."

Simone Monnerie : "Je comprends tout à fait ton souhait, mais quand même, je regrette qu'avant de se prononcer sur cette augmentation de capital, nous n'ayons pas eu la présentation de l'étude. Dans le rapport, nous avons les grandes lignes, et un plan d'action ... mais je trouve ce dernier très léger ! Un plan d'action est suivi d'un coût, d'un planning de réalisation, entre autres.... Ce plan d'action entraînera comme tu l'as dit, des frais supplémentaires ; aussi je souhaiterais que l'on ait davantage d'éléments pour pouvoir se décider ; d'une part nous savons tous que le budget de la communauté de communes est contraint ; d'autre part, je rejoins un de mes collègues, nous donnons quand même un exemple par rapport au secteur privé qui travaille sur ce genre d'équipement. Alors comme je l'ai déjà dit je souhaiterais avoir un complément d'information sur ce dossier. Je ne pourrais pas voter cette décision en l'état."

M. le Président : "L'étude sera bien sûr portée à votre connaissance, nous sommes en attente d'avoir le rapport définitif. Ce sera tout à fait opportun de se pencher là-dessus. La demande qui vous est faite aujourd'hui pare au plus pressé. Il y a urgence. Si nous devons tourner le dos à cette demande de réabonder le capital, cela signifie que nous fermons la structure dans les deux mois à venir, et licencions le personnel... la SPL serait en liquidation judiciaire. Je ne suis pas certain que ce soit la perspective la plus courageuse. Croyez bien que si cela vous est proposé aujourd'hui, c'est qu'il y a urgence, et c'est le courage et la responsabilité qui doivent être les nôtres de dire qu'il faut agir. »

Simon Rodier : "Il ne faut pas oublier que si certains pensent qu'on peut laisser la structure en redressement judiciaire et on s'en débarrasse... on ne se débarrasse de rien du tout. Car s'il y a un redressement judiciaire, ce n'est pas un solde de tout compte pour la CC ALF... nous sommes les héritiers et les obligés du passé.

En l'absence d'autres remarques et questions, M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

M. le Président remercie le conseil pour son vote car bien qu'il n'ait pas voulu mettre trop en avant l'aspect humain du problème posé par la SPL, il déclare que le personnel de la structure est extrêmement impliqué et inquiet du devenir de l'équipement. Il précise que pour l'heure, avant de trouver d'autres solutions qui permettraient de leur apporter de la sérénité et de les soulager, ils font face. Cette disposition sera de nature à leur redonner un peu le moral.

Ouverture de crédits

Cf. délibération n°2

Majorité. Pour : 55 Contre : 1 abstentions : 2.

Daniel Barrier : "M. le Président, je reviens juste une minute sur le rapport n°4 concernant la SPL, qu'en est-il des loyers 2020 ? Vous les annulez ? car nous les avons mis en non-valeur pour 2019 mais nous n'avons pas pris de décision pour la suite."

M. le Président : "Il avait été indiqué que la mesure serait poursuivie jusqu'à meilleure fortune. Je dois dire qu'aujourd'hui si on envoie à M. Samuel la perception des loyers, ce sera encore une mauvaise passe pour nous tous car la SPL n'est pas en capacité de les régler."

Daniel Barrier : "Très bien. Je ne voulais que l'on ait oublié de prendre cette délibération également."

.....
Départ de M. Roger Dubien.
47 présents. 10 pouvoirs. 57 votants.
.....

PÔLE « ECONOMIE »

Vente de terrain – Zone Artisanale de Marsac en Livradois

Cf. délibération n°6

Unanimité.

Régularisation cadastrale – ancienne cave à vins de Sauvessanges

Cf. délibération n°7

Unanimité.

Demande de DETR – Zone industrielle de la Masse à Ambert

Cf. délibération n°8

Unanimité.

Demande de DETR – Station-service de Marat

Cf. délibération n°9

Unanimité.

Projet Methajoule

Cf. délibération n°10

Unanimité.

Simone Monnerie : "Cela signifie que la Communauté de communes deviendra actionnaire de la SAS Biogaz ? et un actionnaire minoritaire vraisemblablement ?"

M. le Président : "Tout à fait. Mais on peut penser que nous aurons un avenir plus prometteur que celui de la SPL."

Laurent Bachèlerie précise que la Société a déjà plusieurs sites de production et qu'ils ne sont pas déficitaires. La société Methajoule est un opérateur tout à fait crédible comme d'autres sont opérateur en éolien.

Daniel Barrier : "Est ce que cette activité est une activité à risques et ne nécessite-t-elle pas une remise aux normes de la zone industrielle ? car on a le cas des pétroliers dans la zone de Cournon où c'est un réel problème."

M. le Président : "Non, ils ont l'habitude des risques encourus et toutes les autorisations nécessaires ; ils possèdent des équipements parfaitement sécurisés."

Laurent Bachèlerie : "Et il n'y a pas de stockage puisqu'ils sont raccordés à la conduite. Si d'autres méthaniseurs s'installaient, on se retrouverait dans la situation où il y aurait des pics de production avec pas assez d'utilisateurs ; tandis qu'en lançant une station, il y aura des véhicules pour l'utiliser. En effet, le rapport fonctionnement /coût est beaucoup plus avantageux que pour le diesel."

PÔLE « ADMINISTRATION GENERALE »

Motion : Moyens insuffisants alloués au Lycée Blaise Pascal et au Collège Jules Romains d'Ambert, pour l'année 2020/2021

Cf. délibération n°12

Unanimité.

M. le Président donne la parole à Guy Gorbinet : "En effet, vous savez que nous faisons une prévision sur le nombre d'élèves qu'il y aura l'année suivante. En ce qui concerne le Lycée, ce sont 122 élèves qui sont prévus en classe de seconde ; ce qui signifierait que l'on pourrait avoir 4 classes de seconde, mais le Rectorat bloque pour l'instant car il estime qu'il y en aura seulement 105, donc 3 classes de secondes avec des effectifs de 36 élèves par classe.

De plus l'année dernière, au niveau de la dotation totale, le Lycée avait perdu 72 heures et la proposition du recteur pour l'année 2020/2021, est encore une suppression de 20 heures. Ce qui veut dire que tous les enseignements optionnels, comme le latin, le grec, le théâtre, etc. seraient supprimés. Nous serions de nouveau pénalisés. Il va y avoir une entrevue entre les représentants syndicaux, les parents d'élèves, et le cabinet du recteur. En ce qui concerne le collège Jules Romains, c'est la même problématique, surtout pour les sections SEGPA, qui sont les sections destinées aux enfants en très grande difficulté. Ils fusionneraient des niveaux, comme mettre les 6e et les 5e ensemble. etc. Ce qui signifie bien sûr une dégradation de la qualité de l'enseignement. A ce sujet, la réforme rentre également en jeu, et sur le Lycée d'Ambert, cela engendrerait un nombre de pertes non négligeable de postes : un professeur de français, de physique, voire de mathématiques. Avec des classes à 36 élèves, il y a aussi perte de la qualité de l'enseignement, nous ne pourrions pas nous attacher à aider les élèves les plus faibles ; alors que nous prenons tous les élèves du secteur. Et la difficulté, c'est que l'année dernière, ayant trois classes de seconde déjà pleines, nous n'avions pas pu récupérer des élèves, qui partis à l'extérieur, souhaitaient revenir pour des raisons x ou y. Cela représente environ une quinzaine d'enfants. Cette motion est importante, et il serait bon que vous puissiez la prendre dans vos communes, lors de vos dernières séances de conseil. Le lycée qui a de bons résultats, participe à l'attractivité du territoire."

Pierre Faure : "Je souhaitais signaler de futurs coups durs pour le territoire ; en effet ils se profilent, car au sein des agences DDT, sans parler de fermeture immédiate ; mais les agents qui partent de

ces délégations ne sont pas remplacés ; cela va être des services qui vont encore fermer sur le territoire, et comme ce dernier n'est pas encore couvert par des documents d'urbanisme, on est bien heureux de trouver ces agents pour qu'ils se chargent des permis de construire. Cela va devenir très problématique dans le futur. Je voulais donc juste adresser cet avertissement à la communauté de communes. J'attire également l'attention de mes collègues sur le fait que la Délégation Départementale de l'Agriculture dont le siège est à Marmilhat va très certainement déménager dans le centre de Clermont, cela va donc se compliquer pour les usagers, notamment ceux qui viennent de l'est du département, pour leurs démarches diverses."

.....

16 h 20 : départs de MM. Michel Rochette et Patrice Douarre.

16 h 35 : départ de Mme Stéphanie Allègre Cartier (pouvoir à M. Eric Dubourgnoy).

44 présents. 11 pouvoirs. 55 votants

.....

Débat d’Orientation Budgétaire

Cf. délibération n°10

Unanimité.

M. le Président : "Vous savez tous que l'établissement du budget chaque année est un exercice particulièrement difficile, compte tenu du peu de marge de manœuvre dont nous disposons ; et de la difficulté à équilibrer notre seul fonctionnement, sans dégager de capacités d'autofinancement significative. Pour ce faire, nous parvenons à l'équilibrer en prenant des mesures de rigueur drastiques concernant nos frais de fonctionnement autant que faire se peut.

Nous allons vous proposer un certain nombre de dispositions qui à mes yeux se veulent responsables, courageuses. Nous aurions pu avoir un habillage et une posture complètement différents, compte tenu de la période des élections. Ce n'est pas le choix que mes collègues Vice-présidents et moi-même avons fait, car il nous paraît important que tout le monde puisse prendre conscience de la situation financière de notre EPCI, au regard des services rendus sur le territoire. Certes, nous avons sans doute, à bien des égards, manqué de réflexes de communication sur tout ce qu'apporte ALF au territoire. Et je ne suis pas persuadé aujourd'hui que tout le monde en a pris pleinement la mesure, tant au niveau des communes membres qu'au niveau du grand public. Mais si nous faisons un rapide inventaire de ces services, et que nous imaginions nous en passer, je crois, qu'il y aurait des manquements graves.

Nous avons travaillé, cette année encore, à porter des services supplémentaires, en matière sociale, en ce qui concerne le portage de repas, en ce qui concerne la mobilité. Nous nous sommes efforcés d'améliorer les services à la population, en matière des naufragés numériques, en mettant en place progressivement des Maisons de services au public, où chacun peut se rendre et trouver le renseignement lui permettant de surmonter la difficulté du moment qui lui est posée et que les contacts directs ne permettent plus de rendre aujourd'hui. Tout cela, nous le réalisons, en même temps que bien d'autres interventions : en matière de petite enfance, en matière de personnes âgées, en matière de lecture publique et de richesses culturelles sur le territoire, en matière économique. Tous ces aspects sont difficilement quantifiables mais il faut quand même en prendre pleinement la mesure, et il faut se donner les moyens de continuer dans ce sens, si nous voulons faire vivre ce

territoire, c'est la mission qui nous est confiée. Par conséquent, ce budget reflète ces ambitions, et je vais laisser le soin à Johan Rougeron de nous en faire la présentation."

Johan Rougeron : "Nous allons passer directement aux choses sérieuses. J'ai tenté de faire une présentation pas trop lourde mais elle le reste quand même car si vous voulez avoir une compréhension de l'ensemble du budget, il vaut mieux que vous compreniez comment l'exécutif a travaillé et comment on en arrive à ces conclusions. En premier lieu, je vais très rapidement passer sur les impacts locaux de la loi de finances. Il y a deux trois points importants à signaler aux maires et aux futurs élus : -

- des modifications budgétaires via ALF, et du résultat qui est la bonne nouvelle ;
- La structure de la dette et son évolution -- ce qui est obligatoire au niveau du DOB --
- puis je vous raconterai le récit de construction de ce budget 2020 pour que vous puissiez identifier ce qu'on a travaillé et pourquoi.

Enfin, M. le Président reprendra la main pour présenter les conclusions et les propositions du DOB. Pour commencer, vous dire simplement que la loi de finances est assez conséquente cette année, avec des objectifs de croissance assez important et des taux d'inflation qui sont en lien. Je ne veux pas rebondir sur les déficits publics et la dette publique, vous avez ces informations dans les documents. J'attire votre attention sur un point : on nous dit que la DGF est stable, mais ce n'est pas le cas pour ALF car nous avons une érosion de la population d'année en année, donc notre DGF se dégrade. En revanche, ce qui est beaucoup moins visible pour les élus et les agents que nous sommes, c'est que l'Etat stabilise en théorie la DGF mais compense sur ce que l'on appelle les variables d'ajustement que sont les dotations de compensation de la taxe professionnelle et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Ces deux ressources complémentaires que l'on percevait depuis la réforme, en fait depuis 2011, on les voit disparaître. Alors d'un côté on stabilise la DGF mais tous les fonds de compensation qui étaient là pour accompagner les EPCI, disparaissent progressivement. J'attire aussi votre attention sur un point. Pour les anciens élus, vous savez que les impôts notamment le foncier sont calculés sur des bases qui datent des années soixante. Eh bien la Loi de Finances 2020 engage une grande réforme, la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation. C'est donc votre chantier de réformer, sur un mandat, l'ensemble des valeurs locatives des locaux d'habitation. Ce travail énorme va être entrepris dans un premier temps par les services fiscaux puis après il y aura des allers-retours entre l'Etat et les collectivités locales. S'il y a une information que vous devez retenir de toute cette présentation -- en dehors de ce que je vous dirais sur ALF -- c'est celle-ci car elle va conditionner l'assise fiscale des communes et des communautés de communes pour peut-être les cinquante prochaines années. En ce qui concerne la suppression de la taxe d'habitation, tout le monde est informé. Pour les communes, vous avez votre fameux Co.Co. (Coefficient correctif) ; en tant qu'intercommunalité, le vote du taux de la TH est figé au taux 2019 donc nous ne pouvons pas le modifier. De plus, nous avons des bases qui vont également être figées puisque nous allons avoir une compensation au niveau des produits de TVA, c'est à dire des produits versés comme une dotation, attribuée chaque année par l'Etat. Cela n'a l'air de rien mais cela veut dire beaucoup en termes d'assise financière de l'EPCI car vous n'êtes pas sans savoir que la TH est de loin la base financière la plus importante. Donc, la possibilité de faire varier la ressource va être complètement différente, et cela va mener vers une nouvelle manière de travailler dans les prochaines années.

En ce qui concerne les modifications budgétaires propres à ALF, nous faisons évoluer au gré de vos décisions, la maquette budgétaire qui est la situation d'ALF en matière comptable. Vous avez une maquette budgétaire en pièce jointe du DOB, qui est très importante car elle vous permet de

voir notre structuration, et si vous avez des questions sur un service, nous vous sortirons en analytique les éléments de réponse sur ce service. C'est pour cela que nous vous la transmettons.

Il y a deux suppressions de budgets annexes cette année : celui de la Zone d'activités de Marsac et celui de l'EPIC Tourisme. Cela va intervenir dans l'affectation de résultat puisque le résultat du budget principal va être modifié par les deux résultats de ces budgets clôturés.

les résultats de l'exercice : Ils sont plutôt bons. Je reviendrai sur le budget principal par la suite. Aujourd'hui, les précautions d'usage me font vous préciser que nous n'avons pas encore les comptes de gestion. Nous avons pointé avec le trésorier l'ensemble des écritures, il n'y a pas de décalages ; néanmoins ce ne sont pas les résultats définitifs. On peut observer deux choses : premièrement, nous avons des excédents de fonctionnement sur le budget principal ; on a 2,7M€ d'excédent de fonctionnement répartis à 50-50 % à peu près, sur la fonction "Ordures Ménagères", et tout le reste, sur le budget. En ce qui concerne les budgets annexes, j'y reviendrai au moment du vote du budget sauf si vous avez des questions.

Maintenant si j'intègre les résultats des budgets que nous avons à supprimer, j'ai deux résultats importants : on est toujours sur un résultat de fonctionnement de 1,335 M€ sur le budget principal en dehors de la fonction "ordures ménagères", et 1,3 M sur la fonction 812. En investissement on est en déficit de 770 000 € sur le budget principal et en excédent sur la fonction OM. J'y reviendrai tout à l'heure. Je ne commente pas ce résultat confortable car il va être d'importance pour la suite.

La structure de la Dette : aujourd'hui, la dette d'ALF, tous budgets confondus, en capital restant dû, est de 14,6 M d'euros. De ces 14,6 M€, je ne vous ai pas présenté les emprunts garantis, qui ne sont pas remboursés par ALF mais il y a aussi -- je les présenterai au cours du budget prévisionnel -- des emprunts garantis par ALF pour des tiers qui figurent dans les statistiques et dans les annexes obligatoires du BP. L'annuité est de 1,6 M€ et nous avons chaque année 300 000 € d'intérêts. Je précise que nous sommes sur un moment où l'on peut observer qu'en l'absence de prise de nouvelles compétences, on est bien sûr sur une dette qui s'éteint petit à petit. Plus intéressant : sur le budget principal, on est à peu près sur 74 000 € de décalage d'un exercice à un autre. 74 000 € ? cela veut dire en moins, donc c'est le palier entre deux échéances annuelles avec à peu près 20 000 € d'intérêt entre chaque année. Pour vous préciser, 74, cela fait 50 en capital et 20 en intérêt. Sur la section de fonctionnement il n'y a que 20 000 €, puisque le reste est en section d'investissement.

La structure de la dette : on est à 80 % d'emprunt à taux fixe, et 20 % à taux révisable et 13 % à taux variable. En ce moment c'est très intéressant d'être à taux variable, néanmoins l'essentiel de la dette est sur du fixe et il n'y a pas d'emprunt à taux variable sur les budgets annexes. Pour répondre à vos interrogations, je me suis intéressé à ce qu'il s'est passé depuis la fusion en matière de dette. Eh bien vous pouvez observer, que tous budgets confondus, sur l'intégralité de la période 2017/2020, le capital restant dû a augmenté de 200 000 €. Et au niveau du budget principal, nous avons une augmentation d'1 M€. Je vous mets en vis-à-vis, le montant des investissements pris en charge depuis trois ans : sur l'exercice dernier, simplement sur la piscine, on en est quasiment à 5 M d'euros, si je compte les aménagements extérieurs. Donc sur trois ans, la dette a augmenté sur le budget principal d'un million d'euros.

Qu'est-ce que cela signifie en termes de ratio d'endettement ? est ce que nous avons une dette importante par rapport aux EPCI comparables ? Si l'on regarde les ratios d'endettement qui sont l'en-cours de la dette sur le produit de fonctionnement, on est sur des ratios qui sont de 0,55 sur 2020 et aujourd'hui les seuils d'alerte se trouvent au-dessus de 1,6. Donc très clairement, ALF n'a pas une dette importante en volume ; en revanche ALF est limité pour recourir à l'emprunt non pas à cause de son volume, mais à cause de sa capacité à la rembourser. J'y reviendrai tout à l'heure.

La capacité de désendettement : en 2020, au stade DOB on en serait à 12 ans, ce qui nous fait rentrer dans la zone rouge, mais comme vous pouvez l'observer, les choses reviendraient à la normale dès 2022, avec une année transitoire sur 2021. Toujours pareil : la capacité de désendettement nous montre que notre problème principal n'est pas le volume de la dette mais bien l'Épargne brute libérée et on va pouvoir regarder cela maintenant.

Un élément important : pour construire le budget cette année, il y a eu un certain nombre d'étapes. Avant de vous les illustrer, je vous rappelle qu'il faut toujours prendre des précautions car il s'agit d'un budget prévisionnel, et que le DOB dépend de la qualité des informations transmises par les services, des décisions postérieures au vote du budget, du résultat définitif 2019 et puis des rajouts d'écriture de fin d'exercice, non encore intégrées au stade DOB. Rappelez-vous de ce schéma car il va conditionner le récit de construction du Budget. On a demandé à l'ensemble des directeurs de pôles et des VP de rendre une copie au 1er octobre 2019 comportant l'ensemble des prévisions budgétaires, liées aux compétences et aux évolutions des pôles. Le 16 décembre, le président a réuni une conférence budgétaire, qui a associé l'ensemble des Vice-présidents, et les membres de la commission "finances". Le 20 décembre, les pôles ont fait passer leurs propositions révisées. Le 20 janvier, nous nous sommes rencontrés à nouveau avec les arbitrages sur le budget. Le 23 janvier, les pôles ont rendu les éléments sur le budget et le 29, le Bureau s'est réuni pour travailler uniquement sur l'investissement. A chacune de ces étapes, -- je vais essayer de vous le montrer --, des décisions ont été prises et un travail a été accompli pour arriver à la présentation de ce jour. Je vous retrace cet historique car il faut bien comprendre d'où l'on part, pour comprendre où l'on arrive.

Le 16 décembre, il y avait donc en 2020 une épargne de gestion (différence entre les dépenses et les produits d'ALF) d'environ 400 000 €. Pour vous illustrer : 400 000 €, sur un budget hors produits exceptionnels de 21 M€, c'est à dire que l'épargne de gestion qui est là pour couvrir les intérêts nous donne l'épargne brute et celle-ci sert à rembourser la dette en capital... Eh bien au 16 décembre, il y avait 166 000 € d'épargne brute pour un capital à rembourser de 986 000 €. Inutile de vous dire que ce n'était donc pas possible. Donc le travail a été mené non pas au regard du capital, mais au regard de l'équilibre et de la dotation aux amortissements. C'est un peu technique, si vous ne comprenez pas, je répète. La Dotation aux amortissements est une écriture obligatoire ce qui signifie que nous devons libérer dans notre budget, un montant qui couvre la dotation aux amortissements. Nous n'avons pas le choix. Si la dotation aux amortissements est supérieure au capital de remboursement de la dette, eh bien il faut couvrir cette dotation aux amortissements. Donc il nous manquait, au moment du budget, 820 000 € pour couvrir la dette, plus la différence jusqu'à 1,123 M€. Donc très clairement, au 16 décembre nous étions dans cette situation-là : en 2020, on ne remboursait plus la dette, on revenait petit à petit mais hypothétiquement, on était encore en dessous à la fin du mandat. Sur les conclusions de la conférence budgétaire, il est important de dire qu'il n'y avait pas 60 variables. La problématique est très complexe ; dans cette situation d'urgence, les élus ont choisi de baisser de 6 % les charges à caractère général et au chapitre 65. Mais on ne peut se mentir, quand on dit "baisser de 6 % le chapitre 011 et 65", on ne fait plus grand chose. Le chapitre 65, ce sont tous vos partenaires, toutes vos décisions prises toute l'année, au PNR, en GEMAPI, en transfert de la Maison du Tourisme. On ne peut remettre en cause ces engagements financiers. Donc l'essentiel a porté sur les charges à caractère général et au chapitre 012, les prévisions qui avaient été faites en matière de création de postes ont été totalement revues. Une augmentation de fiscalité, je vais y revenir tout à l'heure plus longuement, et ne pas recourir à l'emprunt en 2020. Si vous devez retenir quelque chose de cette diapo, c'est cette dernière ligne. je vais vous présenter les économies réalisées, mais lorsque vous dites de ne pas recourir à de nouveaux emprunts en 2020, là vous imposez une règle qui complique l'élaboration du budget.

Cette décision est de ne pas dégrader plus avant la situation en section de fonctionnement. Conclusion : il fallait trouver 550 000 € d'économie de charges, 176 000 € de recettes fiscales, et 242 000 € d'économies sur le personnel et donc le montant à atteindre demandé par le président était de 1,123 M€. Alors quels sont les résultats que nous avons pu obtenir ? Nous ne sommes pas parvenus à 1,123 M€ ... les services ont travaillé, les élus ont travaillé, les Vice-présidents ont travaillé, mais on a réussi à économiser seulement 415 000 € sur le 011, 178 000 € sur le personnel et on conserve l'hypothèse fiscale de 176 000 €. Cela signifie qu'au 20 janvier, il manquait encore 350 000 € pour équilibrer le budget. Eh bien qu'avons-nous fait ? vous avez tous les éléments dans le rapport : le pôle ADG a supprimé 180 000 € de dépenses prévisionnelles ; L'enfance jeunesse : 15 000 € ; agriculture-Forêt environnement durable : 115 000 € ; l'économie : 16 000 € ; le pôle culture : 50 000 € ; le pôle social : 27 000 € ; le pôle technique : 10 000 € ; le pôle Ressources et Moyens : il n'y avait rien à supprimer car c'était des engagements pris avec des partenaires, donc au final nous sommes parvenus à la somme de 415 000 €. Pour le pôle technique : la difficulté qui a été la nôtre, c'est que pour la fonction "ordures ménagères", on arrive à des taux de réalisation de 99 % ; c'est à dire que si on veut réduire, on supprime des tournées. Les élus n'ont pas souhaité aller dans ce sens, donc forcément si on n'applique pas 6 % sur cette masse-là, nous ne parvenons pas au 1,123 M€. En revanche, nous avons retravaillé sur les prévisions de personnel et on a économisé 179 000 € sur le chapitre 012. Nous en étions là au 20 janvier. 21 M€ de produits, 20 M€ de charges de fonctionnement ; nous avons une épargne de gestion un peu plus conséquente, les intérêts qui n'avaient pas changé, l'épargne brute à 856 000 € et on n'arrivait toujours pas à rembourser le capital de la dette puisqu'il nous manquait 130 000 €. Alors inutile de vous dire que cela signifie que vous n'avez pas 1 € pour investir. Si on doit rajouter la contrainte que l'on n'emprunte pas, je vous laisse faire la conclusion. J'attire votre attention sur le fait que tout est là. On est dans une situation en 2020 et 2021, qui est très ponctuelle. Vous l'avez vu, nous avons un résultat de fonctionnement qui peut nous permettre de passer au moins 2020 correctement. Donc, pour équilibrer le budget cette fois, il nous manquait encore 274 000 €. Mais là on parle de la couverture de la dotation aux amortissements ... donc il fallait générer soit 274 000 € de recettes, soit 274 000 € de dépenses en moins. Alors je vous présente la situation d'aujourd'hui car les élus nous ont demandé de travailler encore.

Nous avons donc demandé au pôle « agriculture forêt et environnement durable » de décaler l'OPAH et le PIG c'est à dire de les démarrer le plus tard possible dans l'année afin que leur impact sur les dépenses soit différé.

Ensuite nous avons supprimé de nos prévisions, certains postes notamment celui d'un chargé de mission « abattoir » qui était encore inscrit au 20 janvier. Ce qui nous donne la situation que je vous présente aujourd'hui, lors du DOB.

Je rentre dans les grandes lignes de la construction du budget et je finirais par l'analytique.

Dans les grandes hypothèses, il faut retenir que nous avons intégré la piscine et l'ALSH d'Ambert. L'intégration des dépenses de nouveaux services sur un exercice complet -- ce qui n'était pas le cas en 2019 -- a fait passer ces dépenses de trois mois à douze. C'est pour cette raison que je les ai détaillées afin de vous montrer l'impact sur 2020. J'ai fait une simulation de dotation qui est restée sur l'hypothèse de 2019... on est à 1,8 M de DGF, je voudrais que vous reteniez ce chiffre, l'année avant la fusion, on était à 1,9 M€ de Dotation globale de fonctionnement, aujourd'hui on est à 1,784 M€. Si j'additionne à cela toutes les pertes de compensation que j'évoquais tout à l'heure, nous sommes à moins 300 000 € sur ALF. C'est à dire qu'en plus de l'augmentation des compétences, nous avons une perte chronique au niveau des subsides de l'Etat.

En ce qui concerne le FPIC -- il est possible de faire une autre hypothèse de répartition -- si l'exécutif avait fait une autre hypothèse de répartition, ce ne serait pas 274 000 € qu'il manquerait mais 820 000 €. Du coup, nous en sommes restés à l'hypothèse des années précédentes, à savoir le mode dérogatoire du FPIC. L'hypothèse de répartition intégrale n'a pas été évoquée pour les raisons que vous connaissez.

Je vais m'arrêter une minute sur la piscine pour que vous ayez en tête ce qu'il se passe. Nous avons environ 700 000 € de dépenses prévisionnelles sur la piscine, et 550 000 € de recettes prévisionnelles. Les dépenses se répartissent en 273 000 € de charges à caractère général, 425 000 de charge de personnel. En recettes, nous avons, ici les attributions de compensation versées par la commune d'Ambert pour le fonctionnement de la piscine, nous avons les 35 000 d'atténuation de charges, et nous avons les produits des services. Cela pour vous dire que lorsqu'on dit et c'est un raisonnement l'on peut tenir depuis la création des intercommunalités : lorsqu'on dit que le transfert de compétences est accompagné de transfert de charges, il n'est jamais couvert à l'euro près. Jamais.

Ici, la piscine c'est 147 000 euros à la charge de la communauté de communes, uniquement dû au fait de prendre la compétence et d'un nouveau fonctionnement. L'ALSH d'Ambert : même constat. Je prends ces deux exemples car c'est eux qui impactent le plus les dépenses cette année : 121 000 € de dépenses prévisionnelles pour ici, 42 000 € de dépenses nettes, supplémentaires, à la charge d'ALF... donc faites la différence.

Pourquoi ces chiffres ? car il y a des exigences réglementaires qui nous obligent en termes de personnel, et donc elles sont couvertes aujourd'hui. Nous savons que les méthodes d'évaluation d'une CLETC sont basées sur le passé ; du coup comme nous n'avons pas le même équipement, comment imaginer une évaluation sur le futur ? nécessairement c'est dans la méthode même des évaluations – méthode pratiquée partout en France -- qu'une dépense est générée, et ce, à la charge des intercommunalités, et qui est invisible pour la commune qui cède la compétence. Et si vous multipliez ce raisonnement depuis la création des intercommunalités, vous voyez la dérive.

Si je compare les BP -- c'est important pour mesurer l'effort qui a été fait -- je vous ai dit à l'instant que la piscine et l'ALSH d'Ambert, c'était quasiment 180 000 € de reste à charge supplémentaire pour ALF ; si vous regardez aujourd'hui le total des dépenses courantes par rapport à 2019, on est à une évolution de + 152 000 €. Cela signifie que nous avons réalisé moins 125 000 € de dépenses à caractère général. Cela signifie aussi que les économies réalisées au cours de ces derniers mois compensent les augmentations liées aux extensions de services réalisées. Je ne vous en ai présenté que deux mais il y a aussi le portage de repas ; il y a le lieu d'accueil enfant / parent, la mobilité... Nous étendons les services mais on diminue les charges à caractère général. Pour être franc, je ne sais pas jusqu'où vous pourrez aller sur cette question...

Sur le 012, vous êtes sur une augmentation de 352 000 €, avec une atténuation de produit de 23 000 €. Sur les autres frais de gestion courante, nous diminuons un peu. Je vous les détaille : une baisse de 2,2 % sur les charges à caractère général, et ensuite les créations de poste au niveau du personnel validées par les élus en 2019, ont un impact sur 2020 puisqu'elles n'étaient pas effectives ou pas totalement sur 2019. Les nouveaux postes validés par rapport aux besoins d'ALF et aux projets entrepris ... au total 125 et 138. Ce qui veut dire que nous avons une augmentation de 264 000 € au titre de ces postes-là mais il y a aussi les avancements de grades et l'ancienneté qui explique que l'inflation sur ce chapitre est de 352 000 € au total sur un volume de 8 M€, montant qui représente les charges de personnel d'ALF.

Les évolutions de dépenses : nous avons une baisse due aux évolutions d'attributions de compensation du 014 ; là, nous avons fait la chasse sur les questions de dotations sur les budgets

annexes. Nous les avons réduits de 40 000 €. Les élus ont également travaillé sur les baisses de subventions aux associations ; au début nous en étions à moins 100 000, mais nous en serons plus vraisemblablement à moins 70 000 € au moment du vote du budget. Les versements au PNR pour la compétence GEMAPI : environ 120 000 € et puis surtout une décision importante : les élus ont souhaité diminuer l'enveloppe d'indemnité 2020 et ont enlevé quasiment 50 000 €, une baisse de 30 % de cette enveloppe-là, qui permet d'arriver au tableau présenté en termes de dépenses prévisionnelles à ce jour. Nous serions sur une croissance annuelle de 1 % avec des charges à caractère général de 5,483 M€, de 7,851 M€ de charges de personnel, 3,5 M€ en atténuation de produits, 3 M€ en charge de gestion courante. Notez une diminution importante des charges exceptionnelles qui est lié à un épiphénomène puisque nous avons travaillé sur la régularisation de la TVA, ce qui a généré une dépense et une recette neutralisées sur le budget 2019.

Côté recettes : nous avons des produits liés au remboursement d'un certain nombre de salaires ; nous avons également une très belle évolution de nos produits, liée à l'ouverture notamment de la piscine qui génère des recettes supplémentaires pour ALF. Nous avons la question des impôts et taxes, les dotations, 4,379 M€ (là ce sont surtout des subventions). Nous relevons dans ce domaine, une baisse assez importante. Toujours pareil. Les autres produits de gestion courante, ce sont les revenus de nos immeubles. Ils progressent aussi, c'est lié à la meilleure perception des charges locatives sur l'exercice 2019. En ce qui concerne les atténuations de charge, nous avons une évolution liée aux attributions de compensation d'Ambert.

J'en arrive à la rubrique qui vous intéressent beaucoup : la question des impôts et taxes. Sur cette rubrique là nous avons une bonne nouvelle, c'est que les services fiscaux nous ont notifié la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises de 2019, et nous voyons que nous en sommes à + 108 000 € par rapport à 2018. Ce qui nous fait arriver au niveau de 2017. Cela veut dire que les entreprises semblent mieux se porter sur le territoire, notamment certaines d'entre elles. Donc la CVAE progresse. Nous sommes partis sur une hypothèse de revalorisation des bases, qui a été vérifiée ensuite par la loi de finances, elle est à 0,9 %. et cette évolution des bases est appliquée sur le foncier bâti, non bâti, et CFE. La délibération 2019 modifiant les taux de CFE génère une recette prévisionnelle de 55 000 €, celle sur le coefficient de TASCOS génère une recette de 9 150 € et ensuite, nous avons la proposition d'augmentation des taux qui produit une recette de 176 000 €.

Dans le détail au 73 111 ce compte comptable en est à 8,873 M€ ; là vous avez les taxes ménages, plus les contributions foncières des entreprises, donc 303 000 €... et si vous enlevez les 176 000 € que j'évoquais précédemment, vous voyez c'est à peu près la moitié ... la CVAE à 1,4 M€, les TASCOS à 192 000 €, les impôts forfaitaires sur les entreprises de réseau à 175 000 €. On a réduit fortement les prévisions sur les rôles supplémentaires pour coller à la réalité. Nous avons eu une très bonne surprise, vous vous en rappelez certainement en 2018. Nous sommes revenus à une fourchette plus réaliste de 50 000 € de rôles supplémentaires. Les attributions de compensation évoluent peu. le FPIC, la TEOM, L'aire de stationnement des gens du voyage et puis la recette de la taxe de séjour pour laquelle nous avons reproduit celle de 2019. Au total, nous serons à une prévision qui se monterait à 3 %, ce qui équivaut à 460 000 € de recettes supplémentaires. Elles sont bien entendu intégrées à la synthèse du DOB présenté aujourd'hui.

L'augmentation de la fiscalité qui avait été proposée était la plus faible et elle porte sur les taux ; 2,14 pour le foncier bâti ; 9,61 sur le foncier non bâti et 27,60 sur la CFE. J'attire votre attention sur un point, c'est que nous avons des bases de TH qui sont à 37,825 M€ simulées pour 2020. Ces bases de TH sont relativement importantes, il restera pour 2021 la base de TH sur les résidences secondaires. La base de TH sur les résidences principales sera compensée intégralement par de la TVA.

Si maintenant j'en arrive aux recettes prévisionnelles, nous en sommes à 21 M€ sans les produits exceptionnels.

- l'hypothèse de fiscalité ici (voir diaporama);
- atténuations de charges : 151 000 € ;
- produits de services : 1,225 M€
- dotations : 4,3 M
- autres produits de gestion courante : 530 000 €

et 47 000 € de produits exceptionnels. Nous avons d'excellentes prévisions car on avait les certificats d'économie d'énergie dans cette rubrique les années précédentes. Donc, voilà où nous en sommes au stade DOB, en termes de dépenses et de recettes.

Ce DOB va être encore amendé et je vous propose de regarder où nous en sommes sur l'analyse financière. Aujourd'hui, nous en sommes quasiment à l'équilibre, c'est à dire que l'on a avec les hypothèses posées précédemment en dépenses réelles et en recettes réelles, nous sommes quasiment à l'équilibre. On ne couvre pas tout à fait le capital de la dette ce qui est problématique il vaudrait mieux avoir une épargne nette positive mais ce n'est pas le cas. Ce qui est réellement inquiétant c'est que cette situation perdure sur deux exercices, sur 2020 et sur 2021. Si elle n'avait lieu que ponctuellement en 2020, la situation pourrait être contenue, mais sans un bon résultat en 2020 aussi, ceux qui seront aux manettes devront agir sur la fiscalité et ce, de façon beaucoup plus importante. Sur les questions de l'évolution de l'épargne brute, vous pouvez constater que nous sommes à la limite de couvrir le capital de notre dette. Maintenant nous sommes sur l'équilibre budgétaire, la mauvaise nouvelle est qu'il nous manque encore 200 000 € pour équilibrer notre budget. Je parle de dépenses et de recettes réelles ; en revanche avec l'appel du résultat, on pourra effectivement équilibrer notre budget.

En ce qui concerne le niveau de dépenses obligatoires ; souvent on entend qu'à ALF, il y a trop de personnel, trop de charges à caractère général, eh bien regardons comment nous nous situons par rapport à d'autres territoires. Regardons par rapport aux seuils d'alerte... On observe en fait que le seuil d'alerte est autour de 0,6. Et si je prends les dépenses incompressibles, les charges de personnel plus l'intérêt de la dette et que je le divise par les charges de fonctionnement --- ce qui est un ratio standard -- eh bien je n'en suis même pas à 0,4. Alors tout de suite il faut se poser des questions. ALF conserve des charges de structure bien inférieures aux seuils d'alerte, les services sont étendus, les ratios sont bons, ... nous étendons les services, ce qui augmente les coûts mais malgré tout nous parvenons à réduire les dépenses liées à ces services-là.

La question importante qui se pose est bien celle de la recette. Tous les ans nous l'évoquons : n'y a-t-il pas un problème de recettes sur ALF ? et cette question pose celle des politiques tarifaires qui devraient peut-être revues. Est-ce que les transferts de compétences ont bien été évalués à l'euro près ? nous avons vu que non et que c'est la pratique partout... Ne faut-il pas revoir la répartition des ressources dans un pacte communes/EPCI ? et créer un panier de ressources en mettant toutes les ressources ensemble : FPIC, DGF, dotations de solidarité communales, attributions de compensation, ... Ne faut-il pas avoir une stratégie fiscale avec les 58 communes ? Ces questions se sont posées en 2016 avec le cabinet Calia, puis par la suite de 2017 à 2019 avec vous.

Analyse par pôle : aujourd'hui nous avons des pôles de services, et cette diapositive il faut vraiment l'analyser. Je vous en prie : ne faites aucune interprétation personnelle car cela ne voudrait rien dire et je vais vous expliquer pourquoi. Ces chiffres sont de simples indicateurs pour nous permettre de pouvoir travailler dans le futur. Je vous explique : ici l'ADG, c'est tous les services de l'administration générale, il y a toutes les perceptions de recettes, les taxes, les attributions de

compensation... tout est affecté à ce service et si vous vous dites « ah oui effectivement il est excédentaire », ce service-là il y a des recettes qui sont là pour équilibrer le pôle AFE, le pôle « culture », etc... Cependant, cela permet de donner quelques orientations et des éléments pour les élus. 1^{er} élément ; le pôle Agriculture- Forêt », le reste à charge pour les contribuables, 325 000 € ; le pôle « culture » : 1,7 M€ ; le pôle « Economie » : 300 000 € ; le pôle « Enfance-Jeunesse » : 1 M€ ; le pôle « Ressources et Moyens » : 60 000 € ; le pôle « Social » : 433 000 €. Maintenant que nous avons dit cela, regardons dans le détail : quels sont les services qui sont excédentaires ? les services « aides à la parentalité », dans celui-là il y a des épiphénomènes, il suffit d'avoir une subvention une année pour qu'il soit excédentaire ; il faut vraiment analyser les choses avec mesure ; les logements locatifs, qui sont excédentaires, 22 000 €. Les relais d'assistantes maternelles, car il y a une subvention cette année, les relais de gendarmeries car nous avons des arriérés de loyers qui vont tomber en 2020 ; les commerces et multiples ruraux car nous avons aussi des loyers, c'est donc fixe et chronique ; et puis les logements sociaux qui rapportent globalement 161 000 €. Les services déficitaires au niveau d'ALF sont sans doute plus intéressants car ils nous indiquent à quel endroit il faut concentrer votre action, ce qu'il faut travailler. Par exemple, sur les ludothèques nous avons un déficit à la charge du contribuable qui est de 680 000 € ; sur les ALSH : 600 000 € ; sur la piscine, nous l'avons dit tout à l'heure : 467 000 € ; sur les crèches : 307 000 € ; sur le pôle bâtiment : 260 000 € ; 247 000 € sur le portage de repas ; 172 000 € sur l'action culturelle (tout ce qui est festival) ; les MSAP : 150 000 €, 123 000 € pour l'action sur le patrimoine ; 120 000 sur la GEMAPI ; 118 000 € sur l'habitat et l'énergie ; 120 000 pour le sport et la culture ; l'enseignement musical : 115 000 €. Ne prenez pas ces chiffres tels quels mais ils nous donnent une orientation et nous permettent d'aller plus loin dans la réflexion, au-delà de ce qui est lié aux 6% d'économie en 011.

Maintenant j'en ai terminé avec le fonctionnement. Il y a à présent la question de l'investissement à aborder. Avec les élus, nous nous sommes concentrés dans un premier temps sur la section de fonctionnement afin de déterminer de quels moyens on dispose pour l'investissement. Nous avons travaillé dans un second temps sur l'investissement. C'est ce qui s'est passé en bureau du 29 janvier : les vice-présidents se sont employés à réduire le volume d'investissements ; ces travaux ne sont pas présentés car nous n'avons pas eu le temps de les intégrer mais ils le seront lors du vote du budget. Le 20 janvier, nous en étions à 7,2 M de dépenses prévisionnelles et 4,7 M€ de recettes. N'essayez pas de lire ce tableau, je vous l'ai fait distribuer et il reprend l'ensemble des projets d'investissements prévus à cette date du 20 janvier. Entretemps, le Bureau a nettement changé la donne. A l'époque, nous avions un besoin de financement s'élevant à 2,5 M€, soit 500 mille euros de plus que l'année dernière. Dans une situation où ALF ne pouvait pas libérer d'autofinancement. Aussi la question abordée par le Bureau était une coupe importante à l'investissement. Il vous sera présenté lors du conseil portant sur le budget. Il faut que tous les élus prennent en compte la difficulté suivante : on nous dit qu'en 2020, on ne doit pas recourir à l'emprunt, ensuite on nous dit que la fiscalité ne peut être augmentée au-delà de 5 %, et qu'il faut conserver le résultat 2019, pour faire tampon sur les exercices futurs. Avec ces trois contraintes, la situation est très claire : sans un euro d'autofinancement, il n'y a pas d'autres solutions que de diminuer très fortement les investissements – ce qu'a fait le Bureau – et ce, d'un montant de 1,9 M€ ; cela vous sera présenté en détail lors du vote du budget. En l'absence de question de votre part je vais poursuivre sur le sujet du budget des ordures ménagères.

En ce qui concerne les OM, vous dire simplement que cette fonction est en excédent aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Les élus ne souhaitent pas faire progresser la taxe d'enlèvement des Ordures ménagères, elle en est à 13 % depuis 2019. Nous avons une petite revalorisation des bases qui nous permettent d'espérer un montant de 48 000 € à peu près.

Sur le budget de fonctionnement, en recettes, on équilibre à 6,111 M€, et l'exécutif a demandé de garder une partie du résultat en section de fonctionnement, pour un montant de 300 000 €, pour s'adapter aux nouvelles évolutions sur ce chapitre. Rien de neuf par rapport au DOB 2019, puisqu'il y avait eu une augmentation de la TEOM, pour justifier d'un certain nombre d'investissement ; je vais les citer tout à l'heure car c'est une politique qui impacte très fortement non seulement le mandat actuel mais également le mandat suivant. Le résultat reporté est de 1,124 M€ mais il n'est pas reporté totalement sur les recettes. Pourquoi ? L'essentiel est reporté sur l'investissement, l'idée étant de réduire de moitié la quantité de déchets enfouis d'ici 2025, de passer à l'extension des consignes de tri, augmenter la valorisation des déchets, mettre en place le tri à la source, et passer à la tarification incitative. Nous avons par conséquent laissé 300 000 € de résultats. J'en arrive aux deux dernières diapositives.

Aujourd'hui nous faisons face à quatre difficultés mais possédons un atout :

- Nous ne pouvons pas couvrir l'annuité de la dette ; le constat est sans appel puisqu'il nous manque encore 50 000 €. Malgré l'augmentation de fiscalité.
- Il manque 196 000 € pour équilibrer réellement le budget ;
- ALF techniquement ne peut pas investir du fait d'une épargne négative ;
- Et elle n'est pas solvable c'est-à-dire que dans cette situation, elle ne peut pas rembourser le capital, donc nous ne pouvons recourir à l'emprunt.

En revanche, il y a un élément très positif : nous avons un résultat 2019, qui peut nous permettre de passer 2020 en attendant de meilleurs lendemains.

Pour synthétiser les propositions qui avaient été faites :

- Dégager 196 000 € en section de fonctionnement ;
- Mobiliser le résultat de l'exercice 2019 ;
- Mobiliser la fiscalité à hauteur de 5 % sur les taux ;
- Ne pas recourir à l'emprunt ;
- Proposer des efforts d'économies non explorées et/ou augmenter les recettes ;
- Reporter 1,9 M€ d'investissements, travail que nous vous présenterons le 27 février ;

M. le Président : « Merci Johan pour cette performance ; notre responsable des finances maîtrise bien le sujet et je crois qu'il vous a donné tous les éléments d'appréciation. Je ne rajouterai rien de plus si ce n'est que nous ne sommes pas dans une situation véritablement dégradée, mais plutôt sur le fil du rasoir avec aucune marge de manœuvre, vous l'avez bien compris. Le but de la réunion d'aujourd'hui est de recueillir votre ressenti, vos appréciations par rapport à cette présentation. Nous sommes à votre écoute. »

Pierre Faure : « Mois si j'ai bien compris au vu de ces explications, le projet de la Maison de santé de Cunlhat est arrêté... pour l'instant les travaux sont arrêtés pour des raisons techniques, soi-disant ... mais dans l'investissement futur?... je suis très interrogatif au vu de cet exposé. »

M. le Président : « L'opération était engagée et maîtrisée financièrement ; aujourd'hui la situation à laquelle nous sommes confrontés, c'est une situation qui est d'une part, d'ordre technique car il y a eu un défaut d'appréciation de la stabilité et solidité de l'immeuble sur lequel la restauration devait se faire ; cela nous impose d'effectuer des vérifications pour s'assurer de la poursuite de l'opération ; et le deuxième aspect des choses, c'est le positionnement évolutif des professionnels de santé qui après avoir élaboré avec les élus de la communauté de communes du Pays de Cunlhat, un projet qui pour nous, était considéré comme abouti puisqu'il semblait faire consensus... nous nous sommes donc efforcés d'engager sa réalisation telle que prévue pour s'entendre dire très rapidement que ce n'était pas ce qu'ils souhaitaient. Alors, cela complexifie considérablement le projet sachant

qu'il comporte divers aspects : l'aspect « maison des services », et l'aspect « culture » avec un espace médiathèque conséquent. Aujourd'hui, nous sommes en passe d'aborder les choses avec méthode, en particulier avec la nécessité d'actionner une assurance « Risque de chantier » et ensuite de définir les responsabilités des intervenants avant de pouvoir poursuivre. Cela nécessite que nous reprenions le projet à la base, pour connaître exactement l'attente des personnels de santé notamment. Nous avons donc convenu de mettre en place un groupe de travail qui puisse se pencher sur le dossier. D'ici deux mois environ, nous aurons les résultats définitifs sur l'état du bâtiment lui-même et nous aurons défini les attentes des professionnels de santé, et de quelle manière cela peut se traduire du point de vue bâtementaire pour poursuivre l'opération. En bref, aujourd'hui, le projet est arrêté pour les raisons que vous connaissez : de défaillance d'entreprise d'une part et de fragilité du bâtiment d'autre part. »

Pierre Faure : « Nous pouvons donc considérer que lorsque ces analyses contradictoires seront faites et après une nouvelle concertation avec les professionnels de santé, ce projet pourra redémarrer ? »*

M. le Président : « Le projet n'est nullement abandonné, je crois qu'il faut en être bien conscient mais si nous voulons continuer à travailler sur la coquille que représente aujourd'hui l'école Saint-Joseph, il convient, de construire à l'intérieur une structure porteuse des différents niveaux de dallage, sachant qu'on ne peut s'appuyer sur l'existant-- des avis techniques précis nous seront apportés dans les semaines à venir. Tout cela a été évalué grossièrement et nous sommes dans une hypothèse de 3 à 400 000 € de coûts supplémentaires d'opération. Actuellement avec tous les aléas accumulés, l'opération atteint un montant de 3 M€. C'est quand même important, très important. Il y aura dans les mois à venir des décisions à prendre. »

Fabienne Gachon : « Ce que je déplore fortement, c'est que cela fait quelques bonnes années que les élus du Pays de Cunlhat sont sur ce projet, il y eu du monde qui a été retenu : des architectes, des cabinets d'architectes qui ont procédé à des études, car personne à Cunlhat n'avait la capacité de faire toutes ces études... donc il y a eu des milliers d'euros dépensés et à la fin on nous dit de ne pas tenir compte, que ce n'est pas bon ! C'est donc fortement dommage pour l'argent du contribuable. »

M. le Président : « Je ne comprends pas la teneur de cette explication ; en ce qui nous concerne, nous nous sommes fiés à l'information que le maître d'œuvre nous a apportée ; on se rend compte aujourd'hui --c'est regrettable-- que le bâtiment est extrêmement fragile ; cela aurait pu être anticipé ; et cela ne l'a pas été. Notre démarche et nos recours vont aussi à l'adresse de ces gens-là, sensés être experts en la matière et qui devaient nous apporter toutes informations pour qu'on puisse anticiper les problèmes ; nous avons été mis devant le fait accompli. »

Pierre Faure : « Je suis bien d'accord, mais nous avons quand même le Maire de Cunlhat, qui est professeur de mesures physiques à l'Université d'Auvergne qui trouve que les mesures qui ont été réalisées peuvent être revues et sont perfectibles. Nous, élus et population de Cunlhat, on voit un projet qui était abouti au moment de la fusion, un projet qui a eu du mal à démarrer, un projet qui a été enterré puisqu'il y a eu un article dans la lettre d'info d'ALF, qui disait que les résultats étaient décevants avant même que la maison de santé ait fonctionné... et aujourd'hui on a un chantier qui est arrêté. Je trouve donc que la communication ne serait qu'en direction des élus et de la population... les gens se posent des questions sur ce projet, on est dans l'interrogation. »

M. le Président : « On peut comprendre que la population s'interroge car si on observe la situation de l'extérieur, on n'en comprend pas les tenants et les aboutissants, on peut avoir des approches et des analyses simplistes ; nous avons, pour notre part, été confrontés dès le début à toute la complexité du projet. Quand tu dis qu'il était abouti, il a fallu quand même finir de le financer, on

était loin du compte à ce niveau-là ; on a eu des modifications de dispositifs de financements et nous sommes parvenus somme toute à un résultat relativement satisfaisant dans ce domaine. Puis, on attaque les travaux et on s'aperçoit qu'on part sur de mauvaises bases ! Je dois dire qu'heureusement, la phase des travaux de démolition nous a apporté un répit pour que l'on puisse prendre la mesure de cette fragilité. Nous aurions pu être exposés à de gros désagréments si les choses avaient continué dans la foulée et si nous avions eu la mauvaise surprise de se rendre compte que la structure porteuse n'était pas bonne ! Cela nous laisse le temps de reprendre les choses avec recul et sérieux. Certes, visuellement c'est un bâtiment qui est relativement identitaire à Cunlhat, c'est une opération lourde et je comprends que cela puisse émouvoir un peu tout le monde. Cependant il faut signaler que les services d'ALF ne sont pas perturbés ; ils disposent de locaux qui répondent aux attentes, la médiathèque actuelle convient également ; ce qui est le plus préoccupant, c'est l'attente en matière de santé où il convient de trouver une solution rapide et c'est ce à quoi nous allons nous attacher à travailler dans les prochaines semaines. »

Corine Mondin : « dans un autre ordre, vous avez émis l'hypothèse de céder du patrimoine, est ce que vous avez déjà ciblé certains bâtiments ? ou bien certaines structures ? et la deuxième chose, même si c'est toujours facile de faire des préconisations ou des suggestions ... est ce que vous avez essayé de travailler sur l'abandon éventuel de compétences optionnelles ou facultatives ? »

M. le Président : En ce qui concerne le parc bâtementaire, je crois qu'il sera nécessaire de porter une réflexion, notamment sur le parc de logements largement répartis sur le territoire et qui nous posent en matière de suivi et de maintenance, des charges de travail lourdes et coûteuses. Donc ne sera-t-il pas à un moment utile de proposer la restitution aux communes de tout ou partie de ce parc bâtementaire, ce qui pourrait être, au final, une forme d'économies ? Mais nous n'avons pas fait de simulation financière pour connaître l'impact de cette décision, tant en ce qui nous concerne qu'en ce qui concerne les communes. Elles sont au nombre d'une vingtaine, à posséder des logements communautaires sur leur site. Cela nécessitera d'avoir un échange avec ces communes pour instaurer un peu de rationalité dans ce domaine.

S'agissant de l'exercice des compétences, on peut tout imaginer. Peut-être que cela sera la seule possibilité dans les années à venir... si véritablement, nous avons autant de difficultés à équilibrer nos finances... eh bien peut-être que la solution résidera dans l'abandon d'un certain nombre de compétences, optionnelles notamment. Pour l'heure, par souci de faire vivre ce territoire, nous en sommes plutôt à une politique d'harmonisation, et par conséquent de développement des services, plutôt que dans leurs réductions. Il ne faut que notre action soit à l'inverse de nos ambitions, il faut donner du sens à ce que l'on fait tous les jours et ce que l'on prépare dans le cadre du projet de territoire. »

Daniel Forestier : « Concernant ce que tu viens de dire Corinne, chaque fois qu'on a pu le faire, on l'a fait : cela a été fait pour Saint-Clément de Valorgue, Marsac en Livradois, cela pourrait se faire pour Sauvessanges, ... Nous saisissons toutes les opportunités qui s'offrent à nous. Et puis nous avons seulement trois ans d'existence ! »

Daniel Barrier : « Sur le DOB, je voudrais dire deux trois petites choses : la première c'est que je me réjouis qu'au bout de trois ans, l'exécutif se soit rendu compte qu'il fallait qu'on réduise la voilure au niveau des investissements ; on aurait pu le faire avant mais il n'est jamais trop tard.

Concernant l'augmentation de la fiscalité de 5% cela représente donc que cela représente un montant de 176 000 €, mais je pense que c'est un peu moins car l'augmentation des bases est incluse dans ce montant, car cela doit faire 120 000 maximum ? »

Johan Rougeron : « J'ai effectivement revalorisé les bases avant de faire le calcul. »

Daniel Barrier : « je ne voterai pas l'augmentation de fiscalité, je l'avais dit lors de la conférence budgétaire. J'y suis opposé car nous avons fusionné il y a trois ans. La première année, nous avons pris comme première décision d'augmenter la fiscalité, et on l'a fait de manière conséquente... cela pour la bonne cause, pour avoir l'assurance d'avoir un FPIC qui soit bonifié, nous avons augmenté de façon conséquente l'imposition des entreprises, nous avons augmenté la taxe des ordures ménagères, et au bout de trois ans d'existence, on va augmenter une deuxième fois la fiscalité des ménages et la CFE. Donc je pense que 170 000 euros, on peut les absorber avec le résultat 2019. Bien sûr nous mettons un point d'interrogation supplémentaire sur 2021 ou 2022 mais si on continue à baisser nos ambitions en matière d'investissement, nous aurons quand même des retombées sur nos besoins de financement qui seront intéressantes. Nous pourrions donc par ce biais rétablir la situation. Par conséquent je suis opposé à cette augmentation de la fiscalité. »

M. le Président : « Très bien. L'idée dans tout cela était de dire : « est ce qu'il n'est pas irresponsable du fait de la période, de surseoir à l'impôt des ménages, faute à s'exposer sur les exercices à venir, à un impact encore plus fort ». Vous voyez que la réduction de l'investissement, nous l'avons déjà mise en œuvre et il sera difficilement possible de le réduire encore substantiellement pour 2021. Et un jour viendra où il n'y aura plus que le levier de l'augmentation d'impôt. Il me semble préférable d'y aller par petites touches plutôt que de le faire avec un impact important. Nous sommes, de plus, dans une phase, où les ménages vont percevoir tout l'intérêt de la mesure qui a été prise du point de vue de la taxe d'habitation... »

Daniel Barrier : « Compenser le peu de pouvoir d'achat qu'ils auront gagné par une augmentation de l'impôt foncier... »

M. le Président : « J'en conviens ! mais on ne leur prend pas l'équivalent et on en est bien loin... »

Daniel Barrier : « Nous pourrions peut-être dans les années à venir quelques autres dépenses de fonctionnement qui pourront être évitées... je ne sais pas... bien que vous ayez gratté un peu partout ! »

Alain Chantelauze : « Nous avons parlé au début de la revalorisation des bases locatives ; dans les années à venir, on va forcément avoir un résultat ? »

M. le Président : « Oui, mais cela se met en place dans le cadre de la Loi de Finances qui prévoit dès l'année 2020 de lancer le processus ; ceux qui ont un peu d'expérience en matière de gestion de collectivités se souviendront que dans les années 95, il avait été entrepris une révision identique qui avait généré un travail considérable pour tout le monde, et le projet avait été finalement enterré et nous en sommes restés aux bases 70 d'aujourd'hui... Aussi, tout laisse à penser que les effets directs de cette révision des bases des valeurs locatives auront un effet dans trois ou quatre ans, et pas avant. »

Pierre Faure : « L'augmentation des impôts paraît être une solution pour augmenter les recettes. Et j'en suis bien conscient... Mais il faut être vigilant, et regarder ce qu'il se passe sur les communautés de communes voisines, en matière de CFE... Sur la commune nous avons eu un cas où auparavant la CFE était faible, avec l'augmentation cela a fait une grosse somme et en comparant avec la communauté de communes Thiers Dore Montagne, il semblerait que les montants sont différents. Donc il faudrait y regarder de plus près et rester attentif sur ce point-là pour ne pas voir partir nos entreprises sur la communauté de communes voisine.

M. Le Président : « Les dispositions que nous avons prises l'an dernier, concernant la CFE, se voulaient être des mesures d'équité par rapport à tous ceux qui sont assujettis à cette taxe... Ceux qui payaient la taxe en fonction de leur chiffre d'affaire, payaient donc des montants qui correspondaient à une logique ; alors qu'une catégorie d'autres acteurs, payaient en fonction d'un

calcul qui reposait sur du foncier ; ce qui bien souvent n'était pas significatif de l'activité et du chiffre d'affaire de leur entreprise. La volonté était de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Même si cela a eu la première fois pour certains une incidence un peu lourde, surprenante et désagréable, il faut rapporter ce montant de CFE au chiffre d'affaire de l'entreprise et je ne pense pas que cela la mette en péril. »

Pierre Faure : « Je suis bien d'accord et j'avais voté pour ce principe qui me paraissait égalitaire, mais je demande juste de porter une attention particulière à ce qu'il se passe sur les communautés voisines, afin d'éviter de voir partir nos entreprises. »

M. le Président demande au conseil communautaire de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

Il conclut en indiquant que l'exécutif a souhaité présenter un budget sérieux et responsable mais il rappelle que tous, à ALF, sont soucieux de l'intérêt du contribuable : « Nous savons bien que nos administrés, dans leur grande majorité, ne sont pas des gens fortunés et sur lesquels il faut s'appuyer en permanence. Mais d'un autre côté, nous voulons leur construire un avenir, en leur apportant des services qu'au fil du temps, ils apprécieront et qui compenseront largement l'effort qui leur est demandé. Ne nous séparons pas sur une note sombre. ALF a encore de l'avenir devant elle, et tout sera mis en œuvre pour que les choses se passent au mieux. Merci à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.